

### Avis à tous les titulaires de permis

Veillez noter qu'aucun permis de l'Office de la protection du consommateur ne sera modifié tant que l'immatriculation de votre entreprise ne sera pas officiellement inscrite et mise à jour dans le registre des entreprises du Québec. Si des changements doivent être apportés à votre immatriculation, veuillez effectuer les modifications auprès du [Registraire des entreprises du Québec](#) avant de transmettre la présente demande.

### DOCUMENTS REQUIS

Veillez vous assurer d'inclure les documents suivants avec votre demande et de les transmettre via le service [Gestion du permis en ligne](#) ou par la poste à l'adresse figurant au bas de cette page. L'absence d'un renseignement ou d'un document retardera le traitement de votre demande.

- Formulaire *Changement d'adresse – Agents de voyages*, incluant l'*Annexe D*. Vous devez remplir un formulaire pour chaque établissement touché par un changement d'adresse;
- Original du permis (conservez une copie);
- Dans le cas de l'exploitation d'un établissement à domicile seulement, copie d'un certificat d'occupation délivré par la Ville ou la Municipalité ou lettre de cette dernière autorisant l'entreprise à exercer l'activité d'agent de voyages à ce domicile.

### DÉFINITION DU TERME « ÉTABLISSEMENT »

L'établissement principal est celui où le titulaire de permis effectue principalement ses activités. Un établissement est un local d'entreprise distinct de tout autre, équipé d'installations autonomes et situé au Québec. C'est le lieu où le commerçant exerce ses activités, tient ses registres et où, s'il y a lieu, un client peut se présenter.

L'adresse ne peut être celle d'un répondant ou d'un fondé de pouvoir. Par ailleurs, une case postale ne constitue pas une adresse au sens de la loi et ne sera pas acceptée.

Un agent de voyages peut exploiter un établissement à son domicile ou à celui d'un conseiller en voyages aux conditions suivantes :

- la Ville ou la Municipalité l'autorise à exercer l'activité d'agent de voyages à cette adresse;
- une pièce du domicile est réservée à cette activité;
- les numéros de téléphone et de télécopieur ainsi que l'adresse électronique utilisés pour les activités d'agent de voyages sont au nom de l'agent de voyages et sont différents des numéros et de l'adresse électronique personnels du propriétaire du domicile;
- un permis ou un duplicata de permis est délivré à cette adresse.

Le titulaire de permis pourra être appelé à démontrer que son établissement, situé au Québec, correspond aux définitions précitées en déposant des copies des baux, des relevés téléphoniques ou de tous autres documents pertinents.

Réservé à l'Office	
N° de permis :	
N° de commerçant :	
NEQ :	
Examiné par :	Date :

Réservé à l'Office
--------------------

## Section 1 : Renseignements sur l'agence

Nom de l'agence :
Numéro de permis :

## Section 2 : Ancienne et nouvelle adresses

## AVIS

Pour chacun des établissements pour lesquels un duplicata de permis est demandé, vous devrez remplir une attestation de conformité à la réglementation municipale relative aux usages (Annexe D ci-jointe).

<b>Ancienne adresse</b>	
Nom utilisé :	
Adresse (numéro, rue, bureau) :	
Ville :	Province :
Code postal :	Courriel :
Téléphone :	Télécopieur :

<b>Nouvelle adresse</b>	
Nom utilisé :	
Adresse (numéro, rue, bureau) :	
Ville :	Province :
Code postal :	Courriel :
Téléphone :	Télécopieur :
Date d'entrée en vigueur :	

### Section 3 : Certification

**JE DÉCLARE que les renseignements fournis dans la présente demande et dans toutes les pièces ci-annexées sont véridiques et complets.**

Je reconnais que l'agent de voyages doit, dans un délai de 15 jours, aviser par écrit le président de l'Office de la protection du consommateur de tout changement aux renseignements fournis et aux documents transmis.

Nom du titulaire de permis :

[Prénom et nom, en lettres moulées]

Signature :

Date :

[Aucune signature n'est requise quand le titulaire du permis transmet ce formulaire  
via le service [Gestion du permis en ligne](#).]

**À tout moment, des pièces justificatives peuvent être demandées pour valider les renseignements présentés dans les déclarations.**

Annexe D : Attestation de conformité à la réglementation municipale relative aux usages

JE DÉCLARE avoir vérifié auprès de la Ville ou de la Municipalité que l'établissement situé au:

[Numéro, rue, bureau]

[Ville]

[Code postal]

respecte la réglementation municipale relative aux usages.

JE DÉCLARE que mon établissement d'agent de voyages respecte effectivement la réglementation municipale relative aux usages. Sur demande, je pourrai fournir à l'Office de la protection du consommateur le certificat obtenu du greffier de la Ville ou de la Municipalité.

JE DÉCLARE être informé que la délivrance du permis d'agent de voyages, par l'Office de la protection du consommateur, ne me dispense pas de respecter la réglementation municipale relative aux usages.

J'AUTORISE, le cas échéant, l'Office de la protection du consommateur à vérifier la conformité de la présente déclaration d'attestation de conformité auprès de la Ville ou de la Municipalité concernée.

**Dans le cas d'un agent de voyages exploitant un établissement à son domicile ou au domicile d'un conseiller en voyages seulement :**

JE DÉCLARE qu'une pièce du domicile est réservée à cette activité.

JE DÉCLARE que les numéros de téléphone et de télécopieur ainsi que l'adresse électronique utilisés pour les activités d'agent de voyages sont au nom de l'agent de voyages et sont différents des numéros et de l'adresse électronique personnels du propriétaire du domicile.

Rappel : Veuillez joindre la copie d'un certificat d'occupation délivré par la Ville ou la Municipalité ou une lettre de cette dernière autorisant l'entreprise à exercer l'activité d'agent de voyages à ce domicile.

Nom du titulaire de permis :

[Prénom et nom, en lettres moulées]

Signature :

Date :

[Aucune signature n'est requise quand le titulaire du permis transmet ce formulaire via le service [Gestion du permis en ligne](#).]

À tout moment, des pièces justificatives peuvent être demandées pour valider les renseignements présentés dans les déclarations.